

Montée de la violence en haute mer

PIRATERIE SOMALIENNE ET SOCIÉTÉS DE SÉCURITÉ PRIVÉES

La fréquence des attaques pirates sur les navires commerciaux à travers le monde a augmenté de façon spectaculaire au cours des six dernières années ; ceci est en grande partie imputable aux groupes somaliens qui opèrent dans la mer d'Arabie, le golfe d'Aden, l'océan Indien et la mer Rouge. En outre, ces actes de piraterie sont de plus en plus coûteux, aussi bien en termes humains qu'économiques. Les demandes de rançon plus élevées entraînent de plus longues périodes de captivité pour les marins pris en otage. Les forces navales internationales ont renforcé leur présence dans ces eaux troubles, notamment depuis 2008. Les marines ont renforcé la sécurité maritime dans les zones patrouillées avec succès, mais les pirates se sont mis à utiliser les navires capturés comme « navires-mères » afin de transporter des provisions, des armes et pour attaquer les bateaux, leur permettant de frapper à des distances encore plus éloignées de la côte.

La résistance des pirates somaliens face à l'action internationale a amené les compagnies de navigation à solliciter des sociétés de sécurité privées (SSP) maritimes pour assurer la sécurité de leurs équipages et navires. Il s'agit d'un tournant majeur pour une industrie qui, pendant longtemps, était contre la présence d'armes sur les bateaux pour diverses raisons : les implications juridiques et en matière d'assurances, des préoccupations concernant la sécurité de l'équipage et la crainte d'encourager une flambée de violence en mer. De manière significative, plusieurs gouvernements et organisations internationales, y compris l'Organisation maritime internationale, ont progressivement reconnu cette pratique comme une option visant à protéger les navires dans ces eaux dangereuses, sans avoir pour autant réussi à l'encourager.

Le nombre de détournements réussis par les pirates somaliens a chuté en 2011.

Ce chapitre examine de près la confrontation actuelle entre les pirates somaliens et les SSP, en se concentrant sur les difficultés liées au contrôle des armes légères et sur les règles de conduite entre les parties concernées. Il cherche également à identifier les types d'armes légères utilisées par les pirates somaliens et les SSP, et vise à déterminer si le recours croissant à des gardes armés pour protéger les navires augmente la sécurité ou conduit à une montée de la violence en haute mer. Ce chapitre est tiré de diverses sources comprenant, entre autres, des entretiens avec des représentants de SSP et de groupes de pirates, une analyse de données issues du Bureau maritime international et des contributions d'experts.



Des membres du groupe pirate *Central Regional Coast Guard* débarquent sur une plage près d'Hobyó ; l'un d'eux porte un lance-grenade, octobre 2008. © Véronique de Viguerie/Getty Images



Un navire sur la mer Rouge servant sans doute de plate-forme flottante pour l'embarquement et le débarquement d'armes sur des bateaux protégés par des SSP, octobre 2011. © DS

Les conclusions principales sont les suivantes :

- Si le nombre de tentatives d'attaque par les pirates somaliens a continué d'augmenter en 2011, les attaques ont été moins fructueuses par rapport à 2010, et par conséquent, les détournements moins nombreux.
- Les groupes de pirates recourent à la violence mortelle et malmènent les otages davantage pendant les attaques et les périodes de captivité.
- Les pirates somaliens continuent d'utiliser principalement des fusils d'assaut, des mitrailleuses légères et des lance-grenades. Les allégations faisant état de l'utilisation d'autres armes plus destructives demeurent largement anecdotiques et non vérifiées, mais la capacité des pirates à réagir rapidement aux changements de circonstances, conjuguée à la disponibilité des armes en Somalie, augmente le risque d'une accumulation d'armements.
- En raison du manque d'harmonisation des réglementations, il n'existe pas de « kit d'armement » standard pour les SSP et les règles relatives à l'emploi de la force varient sensiblement. Dans certains pays, les SSP maritimes sont uniquement autorisées à détenir des armes semi-automatiques. En pratique, elles emploient toute une gamme d'armes, notamment des fusils de tireur d'élite, fusils-mitrailleurs, mitrailleuses légères, fusils d'assaut automatiques, fusils à verrou, fusils de chasse et armes de poing.
- La présence de gardes armés sur les navires pose de grandes difficultés sur le plan juridique et en termes de contrôle des armes légères, en raison des déplacements des gardes armés dans les ports et les eaux territoriales, et soulève des questions de responsabilité découlant de l'emploi de la force et de l'utilisation d'armes par les gardes.
- Un certain nombre d'États ont cherché à faciliter le recours à des gardes de sécurité privée sur les navires, mais les modalités pratiquées varient considérablement. Certains États offrent aux SSP la possibilité de louer des armes à feu appartenant aux autorités.

En adaptant leurs tactiques et en élargissant leur couverture géographique, les pirates somaliens ont démontré les limites des prestations de sécurité en mer assurées par les États. Ainsi, l'industrie maritime et les autorités de sûreté n'ont guère le choix et acceptent de recourir à des gardes armés de sociétés privées. Loin d'être des acteurs négligeables, comme c'était le cas par le passé, les SSP maritimes protègent désormais près d'un quart des navires traversant les zones à haut risque exposées à la piraterie somalienne, et leur importance devrait encore augmenter dans un avenir proche.

Certaines SSP tirent des munitions incapacitantes, prenant pour cible le système de propulsion des bateaux pirates.

La question de savoir si cette nouvelle approche augmente la sécurité générale en mer reste ouverte. Les SSP semblent avoir réduit le taux de réussite des attaques pirates. Le déclin relatif des attaques pirates fin 2011 nous donne aussi des raisons d'espérer. Toutefois, la présence des SSP n'a pas permis de diminuer le paiement des rançons, qui a connu un regain en 2011. En outre, le déploiement rapide des SSP a une longueur d'avance sur la réglementation, ce qui soulève des questions sur les types, les quantités, l'achat et l'utilisation d'armes à feu et requiert une attention particulière. Les données disponibles indiquent qu'en réponse à une opposition armée accrue en mer, les pirates font preuve d'une violence plus meurtrière et infligent de plus mauvais traitements aux marins pendant la captivité. De manière générale, les pirates ont adapté leurs tactiques suite aux initiatives internationales de sécurité maritime pour endiguer leurs activités.

Si un jour les pirates venaient à manquer de navires non armés à attaquer, ils pourraient user de méthodes nouvelles et violentes pour que l'argent des rançons continue de couler à flot, comme ils l'ont fait par le passé face à des difficultés similaires. Depuis fin 2011, des évolutions tactiques ont fait surface, notamment la multiplication d'embarcations pirates, les attaques de navires dans les ports ou à proximité, et les enlèvements d'étrangers sur la terre ferme. En l'absence de sérieux efforts pour coopérer avec les pirates somaliens de manière non violente et examiner leurs motivations profondes, le recours à des gardes armés privés sur les navires pourrait se retourner contre les protecteurs et les protégés apparents. ■